

Compte rendu du Conseil Plénier de l'UFR de Psychologie
Séance du jeudi 19 Février 2026 (9H)

Toulouse, le 19 Février 2026

Présents, membres du conseil votants : JUBINVILLE, BRET DIBAT, BROCHET, CAZENEUVE, CROITY BELZ, CANTISANO, EL SAYED, FOURROUX, GASNE, GUELLAI (arrivée 9h35 - visio), HEGAB CAVELLIER, JOURDAN (représente BAJ), LAUNAY, MURCIA, OUAFFI, RAUFASTE, RICAUD, ROUSSEAU, SAINT PAUL, SEGURA, VIGNALS PRINCE.

Représentés : AVERSENQ (procuration à VIGNALS PRINCE), CAUET (procuration à FOURROUX), CASANUEVA (procuration à HEGAB CAVELILIER), LABEYE (procuration à CANTISANO), LE BLANC (Procuration à Croity-Belz), POUPART (procuration à RAUFASTE), VAIR-PIOVA (procuration à GASNE).

Présents, membres invités : CAZALS, COMBRES, COUFFIGNAL, HARRATI, HUET, MOTTAY SAFONT, SEJOURNE.

Excusés : AMADIEU, ESCANDE, GANINO, GRAILLOT, LASSALLE, PASSEMAR, TARTAS, TEULIERE, VAN HEGHE, ZUGER

Ordre du jour

1. Place des élus étudiants en conseil (discussion : 30 minutes)
2. CR/RD du CUFR plénier précédent (VOTE)
3. Point Master (J. Lemarié, VOTES)
 - a. Orientations du cadrage financier de l'ODF Master
 - b. Responsabilités des parcours de master
 - c. Composition du conseil de perfectionnement du master PCP
4. Point LICENCE (N. Cascino)
 - a. ODF 2027 :
 - i. Proportions relatives des étudiants inscrits aux parcours CC et SED (VOTE)
 - ii. Ventilation des heures maquette entre les quatre blocs de compétences (VOTE)
 - b. Règle d'assiduité dans les MCC 2025-2026 (VOTE)
5. Clarification des règles de financement des manifestations accordées par l'UFR (VOTE)
6. Points d'information
 - Dispositif pédagogique : Découvrir les métiers de la recherche : repris par M. Senoussi
 - Recherche nouvelle date CUFR « Dédié Recherche »

La séance est ouverte à 9h20 (27 votants).

1. Place des élus étudiants en conseil

À la demande des élus étudiants, un point concernant leur place au sein du conseil a été inscrit à l'ordre du jour.

Certains élus étudiants de la liste ESPRIT ont souhaité interroger le conseil sur la réception de leurs questionnements en séance. Ils expriment le sentiment que leurs interventions ne sont pas toujours appréciées alors que tous les conseillers sont égaux.

Un débat s'engage au cours duquel plusieurs élus enseignants s'expriment.

Il convient de distinguer le fond et la forme dans les interventions des élus étudiants. Les réactions des enseignants portent davantage sur la forme employée que sur le contenu des propos.

Si les élus enseignants et les élus étudiants sont égaux dans leur responsabilité de conseillers, ils ne le sont pas du point de vue statutaire. En particulier, concernant le vote relatif aux responsabilités des enseignants, les élus étudiants estiment ne pas pouvoir prendre part au vote, car ils n'ont pas accès à l'ensemble des éléments nécessaires à la prise de décision.

Une élue étudiante de la liste ESPRIT précise qu'ils ne défendent pas uniquement leur propre position, mais également celle des étudiants qu'ils représentent.

Le rôle d'un élu étudiant est de représenter les intérêts des étudiants en les objectivant ajoute un conseiller. Il serait pertinent de mener des enquêtes régulières pour identifier clairement ce qui importe pour eux en se basant sur des données concrètes.

D'autant plus que les décisions prises en conseil d'UFR ont des effets à long terme. Il est donc essentiel que la voix étudiante soit argumentée et représentative.

Le Président des élus étudiants de la liste ESPRIT indique que, selon lui, la fonction d' élu ne suppose pas nécessairement la remontée de données formalisées en conseil.

9h35 : retour de B. Guellaï (28 votants).

Élu à l'une des responsabilités du grade licence, un conseiller titulaire s'interroge sur le fait d'avoir été élu également par des élus étudiants.

Il faudrait peut-être revenir sur les statuts et définir les fonctions et le périmètre d'intervention de chaque catégorie d' élu suggère un autre conseiller.

2. CR/RD du CUFR plénier précédent (VOTE)

RD + Pièce annexe point master

Le CR du conseil du 29/01/2026 (plus l'annexe sur le point master modifiée) est approuvé par le conseil d'UFR par 25 voix POUR, 0 NPPV, 3 ABS, 0 CONTRE (28 votants),

3. Point Master (J. Lemarié)

a) Orientations du cadrage financier de l'ODF Master (VOTE)

Rappel du calendrier :

Le 6 avril : date de remontée des maquettes + des fichiers Excel de modélisation associés.

La partie budgétaire est importante car elle va fixer des plafonds qui vont organiser la composition des maquettes. C'est une réelle contrainte.

Le coût horaire de l'offre de formation Master comprend :

- les heures d'enseignement associées à la formation (dotation globale horaire DGH) ;
- les heures d'encadrement des étudiants (mémoires, stages) – référentiel pédagogique ;
- les heures pour les responsabilités pédagogiques (direction du Master, des parcours) – référentiel administratif ;

Et les heures pour sélectionner les candidats (lecture des dossiers, entretiens).

Il faut différencier le nombre d'heures de cours pour les étudiants et le vrai coût de la formation.

Fonctionnement budgétaire des formations Master sur le contrat 2021-2026

Pas de règle nationale imposant un nombre d'heures précis pour les masters, le contrat 2021-2026 comprend 500H de cours pour les parcours recherche et 700H pour les parcours professionnels. Les formations disposent d'un total de 11 709H pour financer les cours, l'encadrement des étudiants et la sélection des candidats.

Problèmes soulevés sur le fonctionnement du contrat 2021-2026

La sélection en master coûte de plus en plus d'heures. Les heures et l'argent sont inégalement répartis entre les parcours, et les ressources gagnées servent surtout au fonctionnement plutôt qu'aux cours.

Contraintes budgétaires pour le prochain contrat (cadrage budgétaire du central)

À cause d'une baisse générale du budget pour l'année prochaine, l'établissement a décidé de répartir l'argent destiné au Master en plusieurs groupes par thème (basée sur les années précédentes).

Cadrage établissement ODF Master (en heures)	
DGH Master	10376
<u>référentiel pédagogique</u>	781
<u>référentiel administratif (conso actuelle Resp parcours, mentions, grade)</u>	656
Total	11813

Le budget diminue, la méthode de calcul change (basée sur les dépenses réelles), et il faut mieux structurer la gestion des heures pour les masters.

Orientations budgétaires internes pour l'ODF Master 2021-2026

Plafonnement et transfert d'une enveloppe :

- pour la sélection master vers le Référentiel administratif

1350H qui seront financées à hauteur de 1040H via le référentiel administratif de l'UFR (transfert depuis la ligne DGH) et de 350H sur ressources propres. Se pose la question du maintien des auditions (300 à 400H).

Le directeur s'étonne de ce nombre d'heures, car il lui semblait qu'il ne fallait pas dépasser 1000h pour la sélection 2027. Même si le conseil vote une enveloppe d'un certain nombre d'heures, le VP CA peut refuser et imposer un nombre d'heures différent pour la sélection précise la responsable du grade master. De plus, l'établissement prévoit uniquement une sélection fondée sur l'examen des dossiers, sans auditions par conséquent, l'UFR doit être vigilante quant au dépassement des heures allouées aux auditions.

- pour les encadrements de mémoires et stages vers le Référentiel pédagogique

L'encadrement des mémoires de recherche et de stage en M1 et M2 = 1800h de travail mais le budget prévu pour le suivi pédagogique est seulement de 781h, il manque donc 1019h.

Solution : transférer ces heures depuis le budget du master pour compléter celui du référentiel pédagogique. Ensuite, chaque parcours utilisera une partie de ces heures en fonction du nombre d'étudiants.

Si ces 2 transferts sont actés, le budget ODF Master global sera donc organisé ainsi :

Budget ODF Master 2027-2031	
Référentiel administratif Master	
Sélection (examen des dossiers) sur RA UFR	1040
<u>Resp parcours/mentions/grade sur RA UFR</u>	656
Complément Sélection sur Ressources propres	350
référentiel pédagogique Master	
Encadrement mem/stage base règle actuelle	1800
DGH enseignements	8317

Volume horaire des maquettes minimal au niveau du central sachant qu'il n'y a pas d'arrêté minimum au niveau national. L'établissement n'impose pas un nombre minimum d'heures pour les formations de master. Cependant, comme ces formations permettent d'obtenir le titre de psychologue, il est important de fixer un minimum d'heures pour éviter trop de différences entre les parcours (650H pour les parcours professionnalisants et 475H pour les parcours à orientation recherche).

Re-ventilation de la DGH globale sur les parcours de master. 8317H dédiée à la DGH Master pour assurer les heures maquette des 14 parcours.

Conséquences : une re-ventilation de la DGH globale sur les 14 Parcours sachant que le volume horaire maximal des maquettes de master = 700H.

Re-ventilation basée sur une nouvelle clé de répartition « tassée » au regard de l'ancienne clé de répartition mais qui continue d'intégrer une différence entre les parcours à orientation recherche et ceux professionnels ainsi que les capacités d'accueil.

Nouvelle clé-de répartition de la DGH théorique déclinée en base maquette et en %

parcours	DGH théorique ajustée	DGH théorique ajustée en %
Master Perspectives Pluridisciplinaires sur la Cognition	500	5,0
Master Psycho de la Socialisation - Recherche-Intervention	450	4,5
Master Ergo Cognitive, Innovation Techno et Fact Hum	700	7,0
Master Neuropsychologie clinique de l'adulte	700	7,0
Master Psychologie de l'Accompagnement Professionnel	700	7,0
Master Psychologie Gérontologie Clinique	740	7,5
Master Autisme et autres troubles neuro-développementaux	740	7,5
Master Psychologie clinique de la santé	740	7,5
Master Psychothérapies	740	7,5
Master Psychologie de l'éducation, orientation et développem	740	7,5
Master Psychologie interculturelle	740	7,5
Master Psychologie sociale, du travail et des organisations	740	7,5
Master Psychologie du Développement de l'Enfant et de l'Ado	850	8,6
Master Psychologie clinique et psychopathologique	850	8,6

Budget de la formation master par parcours et par poste de dépenses après application de la clé de répartition à partir des volumes plafonnés

parcours	ventilation budget sélection sur référentiel administratif	ventilation budget sélection sur Ress. propres)	référentiel pédagogique (encadrements mem/stage base règle actuelle)	DGH parcours ajustée	complément DGH Ressources propres en heures	DGH enseignement totale par parcours	budget total /parcours	écart entre la DGH enseignement totale /conso enst observée actuellement	écart entre la DGH enseignement totale et la maquette max (700H)
Master Perspectives Pluridisciplinaires sur la Cognition	32	0	101	419	17	435	568	22	-65
Master Psycho de la Socialisation - Recherche-Intervention	17	16	76	377	15	392	501	67	-108
Master Ergo Cognitive, Innovation Techno et Fact Hum	23	0	101	586	23	610	734	-70	-90
Master Neuropsychologie clinique de l'adulte	80	32	101	586	23	610	823	94	-90
Master Psychologie de l'Accompagnement Professionnel	26	20	101	586	23	610	756	30	-90
Master Psychologie Gérontologie Clinique	68	40	152	620	25	644	904	1	-56
Master Autisme et autres troubles neuro-développementaux	74	25	131	620	25	644	875	109	-56
Master Psychologie clinique de la santé	130	34	152	620	25	644	960	87	-56
Master Psychothérapies	134	32	152	620	25	644	962	106	-56
Master Psychologie de l'éducation, orientation et développement	55	34	142	620	25	644	874	-56	-56
Master Psychologie Interculturelle	50	0	131	620	25	644	826	-114	-56
Master Psychologie sociale, du travail et des organisations	56	48	131	620	25	644	880	-126	-56
Master Psychologie du Développement de l'Enfant et de l'Ado	157	40	162	712	28	740	1099	-42	40
Master Psychologie clinique et psychopathologique	139	29	167	712	28	740	1075	-71	40
	1040	350	1800	8317	330				

Colonne en rose : DGH enseignement totale par parcours pour assurer les heures maquette

Leviers pour augmenter la DGH enseignements disponible

En regardant l'argent récolté par le master ces 3 dernières années, un budget raisonnable serait d'environ 70 850 €. Si on met en commun 25 % de cette somme, on obtiendrait 35 425 €.

Cet argent servirait à :

- payer les heures liées à la sélection (350 heures, soit 18 200 €),
- ajouter environ 330H aux différents parcours, réparties selon une nouvelle règle (entre +15H mini et +28H maxi par parcours).

Si ce principe est adopté, il nous faut fixer chaque année le montant à réserver.

L'ensemble des propositions faites dans le cadrage financier interne pour l'ODF Master 2027 telles qu'elles viennent d'être présentées sont approuvées par le conseil d'UFR par 26 voix POUR, 0 NPPV, 2 ABS, 0 CONTRE (28 votants),

b) Composition du conseil de perfectionnement du master PCP (VOTE)

Les responsables de cette mention ont voulu activer ce conseil de perfectionnement, les autres mentions quant à elles se sont appuyées sur ceux de l'année précédente. De nombreux étudiants diplômés en master sont partis d'où une actualisation nécessaire de cette composition.

<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : SIMOU	PRÉNOM : Paraskevi	FONCTION : MCU
<input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> M. NOM : BRANCHARD	PRÉNOM : Laurent	FONCTION : MCU
<input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> M. NOM : VAVASSORI	PRÉNOM : David	FONCTION : PR
<input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> M. NOM : POUPART	PRÉNOM : Florent	FONCTION : PR
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : MAZOYER	PRÉNOM : Anne-Valérie	FONCTION : PR
<input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> M. NOM : TEYSSIER	PRÉNOM : Julien	FONCTION : PR
<input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> M. NOM : EL SAYED	PRÉNOM : Valentin	FONCTION : MCU
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : ANTOINE	PRÉNOM : Jenny	FONCTION : PAST
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : CATTEEUW	PRÉNOM : Michelle	FONCTION : PAST
<input type="checkbox"/> Mme <input checked="" type="checkbox"/> M. NOM : PAQUET	PRÉNOM : Jean-François	FONCTION : Étudiant M2 PCP
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : PLAT	PRÉNOM : Pauline	FONCTION : Étudiante M2 PCP
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : DUPUY	PRÉNOM : Lucie	FONCTION : Étudiante M2 PI
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : GARNIER	PRÉNOM : Joséphine	FONCTION : Étudiante M2 PI
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : RAYA	PRÉNOM : Laurence	FONCTION : Étudiante M1 PI
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : BRETON	PRÉNOM : Coralie	FONCTION : Étudiante M1 PI
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : CONSTANT	PRÉNOM : Hélène	FONCTION : Psychologue
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : MANSET	PRÉNOM : Cécile	FONCTION : Psychologue
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : LAVABRE	PRÉNOM : Martine	FONCTION : Gestionnaire administrative
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : LAWRENCE	PRÉNOM : Delphine	FONCTION : Gestionnaire administrative
<input checked="" type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M. NOM : BENS	PRÉNOM : Céline	FONCTION : Gestionnaire administrative

La composition du conseil de perfectionnement 2026 tel qu'il est présenté est approuvé par les membres du Conseil par 28 voix Pour – 0 NPPV, 0 Abstention, 0 Contre - (28 votants).

c) Responsabilités des parcours de master (VOTE)

Le précédent conseil d'UFR a voté les intentions d'intitulé des parcours et les mentions de rattachement de Master dans la nouvelle offre de formation 2027-2031.

Suite à un appel à candidatures lancé par la direction le 19 Janvier concernant les responsabilités des futurs parcours de master, il s'agit de voter les noms des responsables pédagogiques de ces parcours.

Mention 2021-2027	Parcours	Dépt de rattachement 2021-2027	Labo d'adossment 2021-2027	Mention de rattachement souhaitée pour 2027-2031 (possibilité de mettre Mention X ou Y en cas d'hésitation)	Candidatures au portage pédagogique du parcours
PSYCHO	PDEA	dev	LPSDT-CLLE	Psychologie du développement	N. Oubrayrie (PU, dépt dev, LPSDT) & H. Ricaud (MCU, dépt dev, LPSDT)
	PS-RI	soc-dev	LPSDT	Psychologie	I. Faurie (PU, dépt PSTO, LPSDT) & Y. Mieyaa (MCU, dépt dev, LPSDT)
	ECIT FH	cog	CLLE	Psychologie	J.Lemarié (PU, dépt PCE, CLLE) & L. Caroux (MCU HDR, dépt PCE, CLLE)
	GERONTO	cli	CERPPS-LCPI	Psychologie	C.V. Cuervo-Lombard (PU, dépt PCS, CERPPS) / J. Le Goff (MCU, dépt PCS, LCPI)
	PEPSCO	cog-soc-dev_patho	CLLE	Psychologie	B. Trémolière (MCU, dépt PCE, CLLE) & D. Vaidis (PU, dépt PSTO, CLLE)
PEF	PAP	soc & PCS	LPSDT	PEF	S. Croity-Belz (PU, dépt PSTO, LPSDT) & M.-P. Cazals (MCU, dépt PSTO, LPSDT)
	PEOD	dev	LPSDT-CLLE	PEF	A. Simoës-Perlant (PU, dépt dev, CLLE) & O. Volckaert-Legrier (MCU, dépt dev, CLLE)
PSTO	PSTO	soc	LPSDT-CLLE	PSTO	A. Delicourt (MCU, dépt PSTO, LPSDT) & V. Le Floch (PU, dépt PSTO, CLLE)
CLIN	PI	cli	LCPI	PPCP	V. El Sayed (MCU), P. Simou (MCU) & J. Teyssier (PU) (dépt PCS, LCPI)
	PCP	cli	LCPI	PPCP	A.V. Mazoyer (PU) & F. Poupert (PU) & D.Vavassori (PU) (dépt PCS, LCPI)
SANTE	SANTE	patho	CERPPS	PCPPS	M.Guedj (MCU HDR, dépt PCPSN, CERPPS) et F.Terrade (PU, dépt PCPSN, CERPPS)

Ce tableau représente le paysage futur en s'inspirant de celui présenté sur la page officielle de l'UFR.

Un conseiller rappelle la procédure établie à l'époque à savoir que les masters sont rattachés aux départements et que ce sont les responsables qui adressent ensuite une demande au laboratoire afin

d'y être adossés. Or, la lettre de cadrage ne le mentionne pas. Toutefois, cette question devrait clairement faire l'objet de discussions entre le laboratoire et le département.

La responsable du grade master précise que si l'adossement recherche est revu à chaque contrat, l'association entre les laboratoires et les départements repose sur les statuts.

Le portage des responsabilités a bien été voté dans les départements et les candidatures ont été versées dans le scout.

Le directeur propose d'organiser deux votes distincts ; un premier vote concernant les 13 parcours pour lesquels les candidatures aux responsabilités ont été présentées en binôme puis un second vote pour le parcours gérontologie, qui a, quant à lui, reçu deux candidatures différentes qu'il faut départager.

1^{er} vote :

Les candidatures présentées en binôme concernant les responsabilités des 13 parcours de master hormis gérontologie sont approuvés par le conseil d'UFR par 28 voix POUR, 0 NPPV, 0 ABS, 0 Contre (28 votants),

2eme vote :

Parcours gérontologie : deux candidatures, C. V. Cuervo et J. Le Goff.

Le directeur du département clinique du sujet précise que C. V. Cuervo a déjà effectué deux mandats en tant que responsable de ce parcours. Quant à l'autre candidate, J. Le Goff, elle s'engage à travailler au sein du département en binôme avec le nouveau collègue recruté ainsi qu'avec l'équipe actuelle du master.

La candidature de Johane Le Goff pose problème explique le directeur, car elle se présente en tant que co-responsable de ce parcours alors que le nouveau collègue mentionné dans la candidature n'est même pas encore recruté.

Le directeur du département précise les résultats du vote en **AG du département** :

J. Le Goff est élue à la majorité avec 19 voix pour ;

C. V. Cuervo-Lombard obtient 5 voix pour.

En conseil de département :

Laboratoire associé au département : LCPI

C. V. Cuervo-Lombard est membre du département mais n'appartient plus au LCPI, tandis que J. Le Goff est membre à la fois du département et du LCPI.

Résultats du vote (11 votants) :

J. Le Goff : 11 voix pour ;

C. V. Cuervo-Lombard : 2 voix pour et 9 voix contre.

Il est précisé que l'adossement du parcours gérontologie au laboratoire CERPPS n'a pas été communiqué. Ce manque de rattachement au laboratoire peut inquiéter les étudiants.

Dans les statuts, le VP CA indique que certaines formations sont rattachées à des départements. Si ces rattachements sont votés, l'appartenance des laboratoires devrait aussi être précisée dans les statuts.

L'identité du parcours doit être clarifiée par conséquent la responsable du grade master propose le report du vote.

11h50 : départ B. Couffignal. H. Ricaud la relaie sur la prise de notes concernant les arrivées et départs.

11h52 : Départ d'A. Ouaaffi (procuration à Y. Ségura) – 28 votants

Finalement il est proposé que la candidature de la seule J. Le Goff soit mise au vote des conseillers, sous réserve que le département PCS élise une autre personne comme -co-responsable parmi les membres titulaires déjà présents dans le département.

S'agissant d'un vote sur un individu, le vote se tient à bulletin secret.

La candidature de Johane Le Goff à la co-responsabilité du master PGC, et sous réserve d'un vote complémentaire ultérieur d'un autre membre titulaire par le département PCS est acceptée. NNPV 1 ; Abstentions 2 ; Contre 9 ; Pour 16 (28 votants),

4. Point Licence (N. Cascino)

a) ODF Licence

- Proportions relatives des étudiants inscrits aux parcours CC et SED (VOTE)

La projection est fondée sur la capacité globale actuelle en L1 et sur la répartition actuelle des inscrits

Eléments à prendre en compte :

- la dotation Licence en présentiel (13500 HETD).

- la dotation SED (3835 HETD).

La dotation pour le présentiel 2027-2028 est en baisse (2000 HETD de moins en 2027/2028 contre 15500 consommées en 2025/2026).

	Part du présentiel	Soutenabilité du parcours Licence présentiel*	Part du SED
Maintien proportions actuelles 80 CC / 20 SED	<u>Psup</u> ** : 80% = 720 Autres = 184 Total = 904	Manque env. 6312 HETD	<u>Psup</u> : 20% = 180 Autres = 46 Total = 226
Augmentation de la part SED 70 CC / 30 SED	<u>Psup</u> : 70% = 630 Autres = 184 Total = 814	Manque env. 4071 HETD	<u>Psup</u> : 30% = 270 Autres = 46 Total = 316
Augmentation de la part SED 60 CC / 40 SED	<u>Psup</u> : 60% = 540 Autres = 184 Total = 724	Manque env. 2445 HETD	<u>Psup</u> : 40% = 360 Autres = 46 Total = 406
Augmentation de la part SED 50 CC / 50 SED	<u>Psup</u> : 50% = 450 Autres = 184 Total = 634	Manque env. 503 HETD	<u>Psup</u> : 50% = 450 Autres = 46 Total = 496

* En conservant une maquette avec des heures de CM et de TD, des effectifs CM/TD similaires à ceux actuels et la diversité des options/UE de spécialité

** Entrées via Parcoursup

Après discussion la proposition de répartition 70% d'étudiants pour le parcours CC, 30% pour le SED semble consensuelle et est mise au vote.

La répartition des effectifs étudiants (70% CC, 30% SED) est adoptée par le conseil d'UFR par 27 voix Pour – 0 NPPV, 1 Abstention, 0 Contre - (28 votants).

12h02 : Départ de V. Gasne (procuration à J. Fourroux) mais qui a la procuration de Vair-Piova - 27 votants

12h35 : Départ d'A. Jourdan - 26 votants

12h45 : Départ de B. Guellaï et C. Launay (a vérifier) - 24 votants

- Ventilation des heures maquette entre les quatre blocs de compétences (VOTE)

Le conseil doit aujourd'hui ventiler les heures maquette entre les 4 blocs de compétences.

Le schéma général de la Licence 2027-2031

S6 30 ECTS 264h avec Ctransv facultatives	601 6 ECTS - 48h	602 6 ECTS - 48h	603 6 ECTS - 48h	604 6 ECTS - 48h	605 3 ECTS - 24h	606 3 ECTS - 24h CompTransv	607 Bonus 3 ECTS - 24h CompTransv
S5 30 ECTS 264h avec Ctransv facultatives	501 6 ECTS - 48h	502 6 ECTS - 48h	503 6 ECTS - 48h	504 6 ECTS - 48h	505 3 ECTS - 24h	506 3 ECTS - 24h CompTransv	507 Bonus 3 ECTS - 24h CompTransv
S4 30 ECTS 216h avec Ctransv facultatives	401 8 ECTS - 48h	402 4 ECTS - 24h	403 4 ECTS - 24h	404 8 ECTS - 48h	405 3 ECTS - 24h	406 3 ECTS - 24h CompTransv	407 Bonus 3 ECTS - 24h CompTransv
S3 30 ECTS 216h avec Ctransv facultatives	301 8 ECTS - 48h	302 4 ECTS - 24h	303 4 ECTS - 24h	304 8 ECTS - 48h	305 3 ECTS - 24h	306 3 ECTS - 24h CompTransv	307 Bonus 3 ECTS - 24h CompTransv
S2 30 ECTS 216h	201 8 ECTS - 48h	202 4 ECTS - 24h	203 8 ECTS - 48h	204 4 ECTS - 24h	205 3 ECTS - 48h Accompagnement méthodologie	206 3 ECTS - 24h CompTransv	
S1 30 ECTS 216h	101 8 ECTS - 48h	102 4 ECTS - 24h	103 8 ECTS - 48h	104 4 ECTS - 24h	105 3 ECTS - 48h Accompagnement méthodologie	106 3 ECTS - 24h CompTransv	

Comme actuellement, possibilité – notamment en L3 – de redécouper les cases UE mais attention au risque de multiplication des épreuves de contrôle des connaissances

Volume d'heure par blocs et % de la DGH dans la maquette actuelle

Maquette actuelle	Nb h <u>étud</u>	%	DGH (volume HETD)	% de la DGH	Cible part h. <u>étud</u>	Schéma proposé (diapo précédente)	Cible part DGH
BLOC 1	728	57%	9008	53,82%	57%	55,55%	54%
BLOC 2	308 (262 sans 502)	24,14% (20,5%)	5480 (4902 sans 502)	33,46% (29,29%)	23% 20%	22,22% 18,5%	33% 29%
BLOC 3	48 (94 avec 502)	3,76% (7,37%)	1200 (1778 avec 502)	7,17% (10,62%)	3% 6%	5,6% 9,3%	7% 11%
BLOC4	192	15%	1050	6,27%	15%	16,67%	6%
	1276		16738				

Ventilation des heures maquette entre les quatre blocs de compétences

La ventilation des heures maquette entre les 4 blocs de compétences telle qu'elle a été présentée est approuvée par les membres du Conseil par 21 voix Pour – 0 NPPV, 3 Abstentions, 0 Contre - (24 votants).

12h55 : Départ de V. El Sayed - 23 votants

b) Règle d'assiduité dans les MCC 2025-2026 (VOTE)

Dans l'objectif de clarifier la règle d'assiduité, les élus étudiants de la liste ESPRIT demandent à ce que soit ajouté sur les MCC du Contrôle Continu votées par le CUFR le 9 octobre 2025, la mention en rouge suivante :

CONTROLE CONTINU et ASSIDUITE

L'évaluation de l'UE au titre de la première chance peut prendre en compte l'assiduité de l'étudiant.e. Dans cette hypothèse, la prise en compte doit être incluse dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences de l'UE adoptées par les conseils d'UFR, d'instituts ou d'école, **sans quoi l'assiduité des étudiant.e.s aux sessions de travaux dirigés est relevée mais ne peut pas avoir de conséquences pour l'étudiant.e sur sa note à l'UE concernée.** Cette prise en compte n'inclut pas la possibilité d'interdire aux étudiant.e-s de se présenter aux examens.
Les évaluations de seconde chance ne peuvent pas prendre en compte l'assiduité de l'étudiant.e dans les modalités d'évaluation

La modification de la règle d'assiduité concernant les MCC du Contrôle Continu votées par le CUFR du 9 octobre 2025 avec le rajout de la mention telle qu'elle vient d'être présentée est approuvée par les membres du Conseil par

XX voix 17 – 0 NPPV, 0 Abstention, 6 Contre - (23 votants).

13h : Départ d'A. Rousseau et de N. Cantisano (qui a la procuration d'E. Labeye) - 20 votants

5. Clarification des règles de financement des manifestations accordées par l'UFR (VOTE)

Les règles de financement par l'UFR des manifestations scientifiques (sous forme de subvention) ont été rappelées lors du conseil précédent. Les aides aux montants actuels ont été conservées.

Il s'agit aujourd'hui de clarifier la règle concernant le cumul de subventions pour une même manifestation.

L'attribution d'une subvention par l'UFR est cumulable avec l'attribution d'une subvention par un département de l'UFR et/ou par un ou plusieurs des masters y compris ceux dont le budget est géré au niveau de l'UFR.

Dans le cadre du financement des manifestations scientifiques accordées par l'UFR, la demande peut faire l'objet d'une subvention par l'UFR cumulable avec celle d'un département de la composante et /ou plusieurs masters, décision approuvée par les membres du Conseil par

20 voix Pour – 0 NPPV, 0 Abstention, 0 Contre - (20 votants).

6. Points d'information

La séance prend fin à 13h04.

Toutes les pièces annexes sont disponibles dans le dossier du conseil sur scout.

Nous vous rappelons que ces annexes sont des documents de travail et qu'elles ne doivent absolument pas circuler ni être diffusées.

Éric RAUFASTE
Le Directeur de l'UFR de Psychologie